

## **VD\_GERICHTE ZA20.023342 vom 8. Januar 2021**

VD Tribunal cantonal, 2021-01-08, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_ZA20.023342](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZA20.023342)

FR: VD\_GERICHTE ZA20.023342 du 8 janvier 2021

IT: VD\_GERICHTE ZA20.023342 del 8 gennaio 2021

### **Erwägungen**

#### **E. 3**

mai 2019 ne peut être reconnu comme la cause adéquate de l'aggravation (respectivement intensification) des troubles psychiques présentés par le recourant, de sorte que la décision attaquée, mettant fin au versement des prestations au 31 mars 2020 faute de causalité entre l'accident et les troubles persistant au-delà de cette date, ne prête pas flanc à la critique, pas plus que les refus d'allocation d'une rente d'invalidité et d'une indemnité pour atteinte à l'intégrité.

#### **E. 6**

a) En conclusion, le recours, mal fondé, doit être rejeté et la décision sur opposition attaquée confirmée. b) Il n'y a pas lieu de percevoir des frais judiciaires, la procédure étant gratuite (art. 61 let. a LPGA dans sa teneur en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, applicable conformément à l'art. 83 LPGA), ni d'allouer de dépens, dès lors que le recourant n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA a contrario).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.